

ESSMS : préparer l'EPRD 2027

Journée d'étude en webinaire

vendredi 12 mars 2027 de 9h30 à 17h00

Déjà en vigueur dans les EHPAD et une partie des ESMS "Handicap", l'EPRD devient la règle en 2027 pour tout le secteur "Handicap-Enfance" et les services de soins à domicile. Une journée de méthodologie consacrée à la mise au point des différentes composantes de ce document complexe.

Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires devant présenter des EPRD en 2027

L'intervenant

Cédric VALADE

Consultant chevronné,
pédagogue très apprécié,
c'est un excellent expert de
l'organisation,
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.



Les questions traitées

Les règles applicables à l'EPRD, le calendrier 2027

Les échéances à respecter : les différents cas de figure liés au statut de l'établissement.

La prise en compte des mesures gouvernementales impactant les budgets d'ESSMS en 2027

Bien comprendre le cadre EPRD

L'architecture du cadre principal.
Les onglets "techniques" : bilan financier et PGFP.
Les annexes (le tableau prévisionnel des effectifs rémunérés, ...).

Mettre au point méthodiquement son EPRD

La préparation de l'information nécessaire.
Le mode d'emploi des différents onglets.
Le séquençage et l'ordre d'instruction des différentes parties.

Préparer le rapport budgétaire et financier

Les points-clés du rapport.

Le contrôle des EPRD par les autorités

Les points de vigilance, les zones de contrôle.

Horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Connexion

La session se déroulera sur internet, via une plate-forme de vidéoconférence.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Documentation et interactivité

Un dossier documentaire vous sera adressé par courriel avant la journée d'étude.

Les interactions entre les participants et l'animateur auront lieu par oral et par écrit ("chat") pendant la session.

ESSMS : préparer l'EPRD 2027

vendredi 12 mars 2027 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à **ipp@ipp.fr**

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Eventuellement,
numéro SIREN ou SIRET

Adresse
postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Nombre de participants () x 635 euros = montant de l'inscription euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet